



ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES, Aude

ARRÊTÉ N° 2026 /15

RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION
RUE DE L'ÉGLISE

Le Maire de la commune de ROQUEFORT des CORBIÈRES (AUDE)

VU le code de la route,

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu l'avis préfet permanent en date du 31 mars 2023

VU la demande du 23 février 2026 de la société CATHAR domiciliée à DARDILLY 69 sollicitant :

Travaux de création branchement eaux usées au 07 Rue de l'église.

CONSIDÉRANT que pour le bon déroulement des travaux, la circulation et le stationnement doivent être réglementés ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : interdiction de circuler et de stationner du **25 février 2026 au 03 mars** devant le 07 Rue de l'église de 08 heures à 18h00 le temps des travaux. **Les panneaux et la déviation seront mis en place par l'entreprise. Les travaux s'effectueront sur une journée dans le créneau de ces dates.**

ARTICLE 2 : cette interdiction est valable du **25 février 2026 au 03 Mars 2026** toute la journée.

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire est chargé de la signalisation réglementaire pour permettre l'application du présent arrêté

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux.

ARTICLE 5 : L'affichage et la publication seront affichées dans les conditions habituelles. Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Pétitionnaire.
- aux Riverains
- à la Gendarmerie
- aux Pompiers

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à ROQUEFORT des CORBIÈRES, le 23 février 2026
Pour Le Maire et par délégation de l'arrêté n°2021-68 du 18 mai 2021 l'Adjoint

BOULAIN Jackie

Bo